

Département de la Haute-Garonne

o-o

Mairie de Sainte-Livrade

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylviane COUTTENIER

Présents : Mmes COUTTENIER Sylviane, HAUDEGOND Marie-Elda, JANDOT Sandrine, MM COSTES Christophe, FOURCASSIER Cédric, M. FERRADOU Fabien JANDOT Régis, AUROUX Jérôme, M. BARRERE Nicolas, M. TREMBOWSKI Théodore.

Absents Excusés: Mme BOUILLON Véronique,

M. Régis JANDOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 11 février 2014



N°01/2014 : Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du **28 octobre 2013**.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2013

Approuvé à l'unanimité

N°02/2014 : Subvention au collège de Cadours pour un voyage scolaire à Paris ou Barcelone pour les classes de 3^{ème}.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande du principal du collège de Cadours qui sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la commune de Sainte-Livrade afin d'apporter une aide au financement du voyage scolaire organisé par le collège pour les élèves des classes de 3^{ème} du 31 mars au 4 avril 2014. Trois classes iront à Paris et deux à Barcelone.

Afin de diminuer le coût pour les familles, il est proposé d'accorder une aide pour les élèves de la commune concernés par ce voyage qui sont au nombre de trois, soit 90 €.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'attribuer une subvention de 90 € au collège Joseph Rey de Cadours (31480) afin de participer au financement du voyage scolaire pour les élèves de 3^{ème} qui aura lieu du 31 mars au 4 avril 2014.**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 chapitre 65.**

Approuvé à l'unanimité

N°03/2014 : Subvention pour le projet d'école des classes de maternelle

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la directrice de l'école maternelle du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save d'une subvention pour les élèves de la commune dans le cadre du projet d'école dont le thème est le cirque.

Différentes actions (sorties au cirque, lectures d'albums, intervention d'une association avec mise en place d'ateliers) seront menées afin de présenter un spectacle en fin d'année.

La participation demandée est de 20 € par enfant, soit 100 € pour l'effectif de la commune de Sainte-Livrade.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'attribuer une subvention de 100 € à l'école maternelle du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save pour le projet d'école de l'année 2014 sur le thème du cirque**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 chapitre 65.**

Approuvé à l'unanimité

N°04/2014 : Subvention pour l'école élémentaire – Classe de découverte

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'enseignante des CM2 de l'école élémentaire du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save d'une subvention pour une classe de découverte. Le séjour aura lieu du 26 au 28 mai 2014 à la à Port Leucate autour des activités de voile et d'énergie éolienne. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'école et participe aux apprentissages scolaires. La participation demandée est de 50 € par enfant, soit 50 € pour l'effectif de la commune de Sainte-Livrade.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **D'attribuer une subvention de 50 € à l'école élémentaire du groupe scolaire du Sivom de la Vallée de la Save pour une classe de découverte pour les élèves de CM2**
- **Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 chapitre 65.**

Approuvé à l'unanimité

N°05/2014: Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 31

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'assurer le suivi médical des agents de la commune il est proposé d'adhérer au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Haute-Garonne qui se charge d'effectuer des visites médicales périodiques au minimum tous les deux ans.

L'adhésion prendrait effet au 1^{er} janvier 2014, renouvelable par tacite reconduction d'année en année en l'absence de volonté contraire exprimée par voie de notification avec un délai de préavis de 3 mois. Le montant de l'adhésion s'élève à 60 € par an et par agent.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- **Approuve l'adhésion au service de médecine préventive professionnelle du Centre de Gestion de la Haute-Garonne comme mentionnée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2014,**
- **Autorise Madame le Maire à signer ladite convention,**
- **Précise la dépense sera inscrite au budget.**

Approuvé à l'unanimité

N°06/2014 : Mise à la réforme de matériels bureautique (photocopieur et imprimantes)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait acheté les différents matériels bureautique suivants :

N° inventaire	désignation	Date acquisition	Valeur comptable
171	Imprimante CANON jet d'encre	2003	224.25 €
172	photocopieur CANON	2004	1912.40 €
186	Imprimante multifonction CANON laser	2007	1251.57 €

Compte tenu de la vétusté du matériel et de l'expiration du contrat de maintenance pour le photocopieur, il serait souhaitable maintenant de mettre ce matériel à la réforme.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide de mettre à la réforme les biens listés ci-dessus.**

Approuvé à l'unanimité

N°07/2014: Travaux de doublage et d'isolation à effectuer dans l'appartement locatif de la mairie- Choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite au départ de l'ancien locataire il a été décidé de procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'appartement locatif de la commune situé au 1^{er} étage de la mairie.

Il s'agit d'effectuer des travaux de doublage et d'isolation afin d'en améliorer le confort et l'isolation thermique.

Après analyse des propositions établies par les différentes entreprises consultées, elle propose de retenir l'offre de la SARL E.G.P. située à SEILH (31 840) pour un montant de 12 939.42 HT soit 13 651.09 € TTC.

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide de retenir l'offre de la société SARL E.G.P. située à SEILH (31 840) pour un montant de 12 939.42 HT soit 13 651.09 € TTC.**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires**
- **Précise la dépense sera inscrite au budget.**

Approuvé à l'unanimité

N°08/2014 : Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget 2014

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L.1621-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sachant qu'en 2013, le montant des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement s'élevait à 210 720 € TTC et en application de l'article L.1621-1 du CGCT, Madame le Maire propose d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2014.

Il est proposé d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits par :

- Une inscription au Compte 21311 opération 13 d'un montant de 15000 € pour les travaux de doublage et d'isolation à effectuer à l'appartement locatif de la mairie.

Où l'exposé de sa présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise Madame le maire à engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif les crédits concernant les investissements énoncés ci-dessus,**
- **Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de l'exercice 2014.**

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Mme le Maire présente le projet de création d'association d'assistantes maternelles « le relais des doudous » qui font une demande de mise à disposition de la salle des activités située dans l'enceinte de l'aire de jeux une matinée par semaine.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que le siège de l'association soit fixé à la mairie de STE LIVRADE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

